



26e Session - Mars 2017

## ***Commission de l'Enseignement, des Affaires culturelles de l'Audiovisuel extérieur et de la Francophonie***

### *Rapport sur le Programme FLAM*



#### ***Auditions***

- ***Mme Félicie Leurent, chargée du dispositif FLAM à l'AEFE***
- ***Mme Samantha Chareille, cheffe adjointe sud service pédagogique de l'AEFE.***
- ***M. Sébastien Urbietta-Martin, rédacteur au pôle enseignement français à l'étranger et enseignement bilingue (Direction générale de la mondialisation/MAE)***
- ***M. Eric Tosatti, chef de la mission de la langue française et de l'éducation (DGM/MAE)***

*Le programme FLAM a été créé en 2001 à l'initiative du CSFE (Conseil Supérieur des Français de l'Etranger) et de Sénateurs des Français établis hors de France, pour apporter aux enfants français et francophones qui ne sont pas scolarisés dans un établissement scolaire français, un soutien à la langue française. FLAM est depuis lors subventionné par l'État français sur une ligne budgétaire qui a d'ailleurs été doublée sur l'intervention de nos sénateurs. Depuis 2009 il est géré par l'Agence pour l'Enseignement français à l'Étranger. Mais FLAM est avant tout un réseau de quelque 150 groupes locaux dans une quarantaine de pays dont environ 100 groupes en Europe, 30 dans les Amériques, 15 en Asie-Océanie, 10 au Moyen-Orient et environ 10 en Afrique.*

*Le programme FLAM a un site dédié : <http://www.associations-flam.fr/>*

*La subvention accordée aux associations FLAM est versée pendant cinq ans, correspond à un maximum de 50 % la première année et est dégressive.*

*Pour 2016, 56 dossiers ont été instruits par l'AEFE avec avis des postes diplomatiques. FLAM subventionne aujourd'hui 48 groupes accueillant 2 800 enfants.*

*Ces groupes sont très divers dans leur dimensionnement et ils proposent, dans une grande diversité toujours, des activités ludiques et d'éveil au français, l'amorce du bilinguisme des enfants, des activités parfois proches de l'apprentissage de la langue mais qui restent parascolaires et qui couvrent les premiers besoins linguistiques des enfants, offrent un apport culturel considérable.*

*Les enfants concernés - dans le public cible des 5-16 ans - sont les plus jeunes, 20 % ont l'âge auquel leurs petits amis en France sont niveau de la grande section maternelle et du CP. Les 2/3 sont des enfants du niveau primaire mais il est également constaté que l'intérêt des enfants de 7, 8 ans baisse. Ce constat interroge sur les chances de maintien du français de ces enfants, dans un cadre bilingue le plus souvent.*

*Reposant en premier lieu sur le bénévolat associatif, le programme FLAM doit trouver ses soutiens auprès des services culturels de nos ambassades, de nos consulats généraux, des Instituts français, des Alliances, ou des établissements scolaires du réseau aefe, mlf... Ces opérateurs locaux peuvent constituer des points d'appui déterminants pour les débuts ou même le développement de leurs projets. Les communautés françaises, et leurs élus, les conseillers consulaires, leurs parlementaires soutiennent également les initiatives de parents ou d'animateurs.*

*Des stages et des rencontres régulières, sinon fréquentes, sont proposés par l'AEFE aux intervenants FLAM au niveau régional ou en France en collaboration avec le Centre international d'études pédagogiques <http://www.ciep.fr/> situé à Sèvres et l'Agence a conforté ce programme dans ses discussions avec le MEN en novembre dernier, FLAM étant repris dans le Contrat d'objectifs et de moyens 2016-2018. Ces personnes intervenants dans les groupes peuvent donc bénéficier de formations et d'un accès à de la documentation pédagogique, notamment par exemple dans les médiathèques des Instituts, c'est un avantage précieux et ils sont invités à se mettre en relation avec les postes diplomatiques ou consulaires. La diffusion des bonnes pratiques dans le réseau FLAM est fortement encouragée, elle est même une exigence pour la réussite des projets locaux des groupes qui doivent partager davantage leurs expériences. Ces formations sont financées par le programme FLAM grâce à la collaboration avec le CIEP.*

#### **Des questions demeurent pour maintenant et pour l'avenir :**

- *Comment améliorer la mise en réseau entre les groupes ?*
- *Les groupes ont-ils des sites internet et/ou des plateformes d'échange ?*
- *Comment les y aider ?*
- *Quelles relations les groupes ont-ils avec les autorités diplomatiques ou d'autres partenaires ?*

*Quelles sont les perspectives de développement du programme FLAM ?*

*• Sur ce point l'AEFE a annoncé travailler à un module d'auto-formation FLAM en ligne, qui permettra l'accès gratuit et facile de tous.*

- *Que peut-on faire pour assurer aux groupes plus de sécurité juridique : statuts, contrats des intervenants, comptabilité, recherche de locaux adaptés,...? (voir la résolution plus bas)*

- Ces groupes étant des associations, ils doivent chaque année produire rapport d'activité et bilan, notamment s'ils souhaitent une reconduction de leur subvention dans les 5 années.

➤ Comment améliorer les procédures prévues de constitution des dossiers FLAM ?

- Sur ce point le site fournit déjà un module très complet. De même, un guide administratif et financier en ligne sera prochainement publié sur le site Internet du programme FLAM et pourra notamment être utilisé par les postes diplomatiques et les élus dans leur travail de terrain au contact des familles et des associations locales pour démarcher les initiatives et structurer et encadrer les demandes des parents.

Enfin, notre commission a interrogé les représentants de l'Agence sur la possibilité d'ouvrir la phase d'attribution des subventions aux élus ou associations d'utilité publique, sur le modèle de la Commission nationale des Bourses p.ex. ; question qui a trouvé un écho plutôt favorable de même un recensement devrait-il être effectué en 2017 afin de disposer d'un état des lieux plus actuel et donc de rendre des projets plus réactifs.

Par ailleurs, la commission a auditionné M. Tossati en charge du projet d'Ecole française numérique à l'étranger. Le développement du projet devrait démarrer de manière expérimentale à partir de la rentrée 2017 puis se développer en 2018. Les études de marché, juridiques, techniques et le travail sur l'identité visuelle sont en cours.

Il s'agit de développer une plateforme permettant de soutenir l'éducatif numérique français en diffusant des produits de grande qualité mais qui rencontrent des difficultés de taille de diffusion. Rapidement, le système devra s'autofinancer.

Le projet s'appuiera sur les réseaux physiques que sont les Instituts Français, les Alliances françaises, les écoles françaises mais pourra aussi être utile pour les programmes FLAM tant pour les élèves que pour les enseignants. Les produits seront diffusés dans une logique "freemium" (beaucoup de contenus gratuits mais la partie diplômante sera payante).

Des coopérations se produisent déjà avec le CNED mais celui-ci n'est pas encore une plateforme numérique complète.

Rédigé par M. Philippe Loiseau

Conseiller consulaire

Membre de l'Assemblée des Français de l'Étranger

<http://philippeloiseau.de>

<http://www.francais-d-allemande.eu/nord/>

<http://www.initiative-avenir-zukunft.eu/>

Basse-Saxe, Berlin, Brandebourg, Brême, Hambourg, Mecklembourg, Saxe, Saxe-Anhalt, Schleswig-Holstein, Thuringe

➤ **La Commission et l'Assemblée plénière ont approuvé à l'unanimité la résolution que j'ai préparée :**

**Résolution de la Commission de l'Enseignement, des Affaires culturelles,  
de l'Audiovisuel extérieur et de la Francophonie**

**Résolution: ENS/R.3/17.03**

**Objet :** Sécurité juridique des associations FLAM

**L'Assemblée des Français de l'Étranger**

**Vu**

- le dispositif financier de soutiens aux associations FLAM établi par la direction générale de la coopération internationale et du développement du Ministère des Affaires Étrangères en 2001 puis confié en 2009 à l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (<http://www.associations-flam.fr> )
- les modalités de constitution des demandes de subvention par les associations,

**Considérant que**

- selon le dispositif FLAM l'éligibilité aux subventions dépend de la forme juridique des groupes demandeurs,
- les législations varient fortement selon les pays et peuvent parfois être sources de difficultés pour les groupes FLAM,
- la sécurité juridique des groupes assure la pérennité de leurs activités, la légalité de leur comptabilité,

**DEMANDE**

- que l'AEFE fasse un état des lieux des difficultés rencontrées dans les pays d'accueil par une consultation de tous les groupes recensés,
- que l'AEFE puisse, en lien avec les postes diplomatiques et leurs avocats-conseil, mettre en place une forme de soutien juridique adapté au droit local,
- qu'elle puisse proposer dans les meilleurs délais aux associations FLAM la mise en conformité de leurs statuts dans leur environnement juridique.

<b>Résultat</b>	<b>Adoption en Commission</b>	<b>Adoption en Séance</b>
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix «contre »		
Nombre d'abstentions		

*Pour aller plus loin :*

➤ <http://www.associations-flam.fr/>

➤ <http://www.ciep.fr/>